

17 septembre 2003

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des Fêtes de Genève plus conviviales».

Rapporteur: M. Jacques Finet.

La commission s'est réunie les 17 et 31 mars 2003, sous la présidence de M^{me} Liliane Johner, ainsi que le 26 mai 2003, sous la présidence de M. Armand Schweingruber.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 mars 2003

Audition de M^{me} Marti, MM. Golay et Urben, pétitionnaires

Les pétitionnaires habitent près du lac et se plaignent de la façon dont se déroulent les Fêtes de Genève depuis qu'elles ont été prolongées et que la Lake Parade existe.

Ils sont favorables à ces fêtes, mais souhaiteraient qu'elles ne durent pas plus de quatre ou cinq jours, comme il y a encore quelques années. Dix jours de manifestations, c'est trop long et l'emprise sur le lac dure pratiquement du début de juillet à la fin de septembre. Même au jour de l'audition, il reste encore des traces de ces fêtes au port Noir et au parc des Eaux-Vives.

De plus, tout est massacré (pelouses et massifs de fleurs) pour, au fond, peu de choses. Les bateaux sont entreposés sur les pelouses pour que les forains puissent s'installer à leur place. En 2002, on est vraiment arrivé à un sommet en ce qui concerne les dommages (un dossier circule avec des photos prises pendant et après la fête).

Les quais de Genève, tant vantés dans tous les prospectus distribués aux étrangers, sont dans un état lamentable, en comparaison avec ceux d'Evian, de Thonon et d'autres villes.

L'accès aux quais est très difficile, non seulement pour les voitures, mais aussi pour les Transports publics genevois (TPG).

Pour quelques jours, les nuisances seraient tolérables, mais le bruit est infernal pendant tout l'été dans tous les quartiers près du lac et les enfants ne peuvent plus dormir.

Les pétitionnaires évoquent également les aspects économiques, qui ne sont pas l'objet de la pétition mais qui sont importants:

- la Compagnie générale de navigation enregistre une baisse de la clientèle pendant cette période, car les clients ne veulent pas avoir à enjamber les tas de bouteilles cassées pour accéder aux bateaux;
- les loueurs de bateaux, l'école de voile, les marchands de glace, voient leur clientèle baisser; le petit train éprouve des difficultés à fonctionner;
- les clients habituels des boutiques du quai Gustave-Ador désertent le bord du lac pendant cette période.

Ainsi, pour les pétitionnaires, les Fêtes de Genève amènent du monde aux hôteliers, mais le reste de l'économie genevoise n'en profite pas; leur concept général devrait être revu pour qu'elles plaisent à un maximum de gens.

Répondant aux questions de plusieurs commissaires, les pétitionnaires donnent un certain nombre de détails:

- au parc des Eaux-Vives, une plaque en fonte, cassée lors de la Lake Parade, n'a toujours pas encore été réparée au jour de l'audition;
- des branches d'arbres sont cassées pour installer les manèges et obstruent le parcours du petit train. Des traverses sont installées dans les massifs de rosiers, sans le moindre respect pour le travail des jardiniers; on cloue même des panneaux sur les arbres;
- la police refuse d'entrer en matière sur les nuisances dues aux forains ou à la Lake Parade, cela étant apparemment du domaine exclusif des organisateurs des fêtes, ce qui donne l'impression d'une zone de non-droit.

De fait, les contacts avec l'ancien responsable du comité des fêtes, M. Tauss, ont toujours été difficiles, ce dernier semblant n'accorder aucune attention aux questions environnementales. Le nouveau responsable des fêtes, M. Bryand, semble avoir une attitude différente.

Les pétitionnaires rappellent qu'il existe un certain nombre d'artisans qui animent le domaine public, au bord du lac, entre mars et octobre et qui vivent en harmonie avec les hôteliers. Au moment des Fêtes de Genève, alors qu'ils pourraient faire un chiffre d'affaires important, ils doivent céder leur place à des forains, venant, en majorité, de l'extérieur. Cependant, la plupart de ces commerçants indigènes des bords du lac étant au bénéfice de licences annuelles, ils restent discrets dans leurs critiques, par peur d'un non-renouvellement de leur licence.

Finalement, les pétitionnaires estiment qu'il faut reprendre la question à la base et se demander pourquoi et pour qui sont organisées ces fêtes et s'il est nécessaire d'installer les grands manèges sur les quais. On fait venir tellement de monde à Genève qu'il faut faire appel à des restaurateurs de l'extérieur pour nourrir cette foule.

Tout en maintenant la Lake Parade, manifestation ponctuelle très appréciée des jeunes, il serait bon de revoir le reste des manifestations.

Après consultation de la commission, les pétitionnaires décident d'adresser également leur pétition au Grand Conseil.

Séance du 31 mars 2003

Audition de M. Bryand, directeur de Genève Tourisme et président du comité des Fêtes de Genève, et de M. Rey

M. Bryand précise que les Fêtes de Genève seront désormais de la responsabilité de Genève Tourisme. Lui-même en assure l'organisation, dans l'attente de la nomination d'un nouveau responsable pour 2004.

M. Rey souligne que l'on écoute maintenant davantage les commerçants et la population, afin de satisfaire le plus grand nombre de personnes, ce qui n'est pas facile, les touristes et les Genevois n'ayant pas forcément les mêmes goûts.

Les fêtes s'étaient maintenant sur dix jours et, à son avis, satisfont les commerçants et de nombreuses personnes qui viennent parfois de loin juste pour ces fêtes. Certains estiment même que ces fêtes sont la seule véritable animation de Genève. Si leur durée était ramenée à quatre jours et s'il devait pleuvoir pendant cette période, cela créerait des problèmes financiers. De plus, il serait difficile de concentrer toute la programmation sur un week-end, tout en maintenant la Lake Parade, si appréciée par les jeunes.

Pour ce qui est du périmètre consacré aux manifestations et de l'utilisation de la rive gauche, avec le déplacement de 300 bateaux, il s'agit d'un choix du Conseil administratif, corollaire de l'interdiction faite aux forains de s'installer sur le quai Wilson, pour sauvegarder le nouveau concept d'arrangement floral sur ce quai.

M. Bryand confirme que la nouvelle organisation va dans le sens des demandes des pétitionnaires concernant les nuisances et le nettoyage:

- les décibels émis par chaque char de la Lake Parade seront mesurés. Cela est précisé dans le contrat de ceux qui viennent se produire;
- le Village tropical sera déplacé de Baby-Plage à Châteaubriant;

- la zone Rock et l'espace House-Music seront supprimés;
- l'espace entre Baby-Plage et l'entrée du parc des Eaux-Vives recevra trois métiers de forains qui ne feront pas de bruit;
- l'emprise au sol sera réduite et le nombre de forains sera réduit de 30%;
- d'autres demandes des pétitionnaires seront prises en compte dès 2004, comme la fermeture du pont et du parking du Mont-Blanc seulement pendant les feux d'artifice.

Les représentants de Genève Tourisme saisissent l'occasion de leur audition pour déplorer l'aspect médiocre et anarchique des établissements publics installés sur les quais pendant la majeure partie de l'année.

A la demande des commissaires, MM. Bryand et Rey donnent des précisions supplémentaires:

- l'occupation du terrain du début de juillet à la mi-septembre étant le fruit de mauvaises habitudes, un responsable de la mise en place et du démontage de l'ensemble des équipements de restauration a été nommé, en la personne de M. Winet, et des contacts ont été pris avec le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) pour un meilleur suivi des travaux;
- en ce qui concerne les nuisances collatérales et le respect de la loi et des règlements, l'octroi d'une partie du domaine public aux organisateurs des Fêtes de Genève les oblige à respecter les normes concernant le bruit, la pollution, etc.; un budget de 250 000 francs a été prévu à cette fin. Si les contrats ne sont pas respectés, la gendarmerie pourra intervenir. En matière de protection de l'environnement, des règlements très stricts doivent être appliqués. Des W.-C. biodégradables seront installés et la récupération des déchets sera encore renforcée. Des égouts seront réalisés et des récupérateurs installés pour les huiles dont le rejet au lac est interdit. Des contrôles pourront être effectués et, en cas de non-respect, le Service d'hygiène pourra intervenir;
- pour ce qui est des dégâts aux pelouses et aux plantations, les organisateurs remarquent que le changement de rive a été un choix du Conseil administratif et que la pluie n'a rien arrangé en 2002. La durée de présence des stands est évidemment un facteur aggravant, mais les redevances encaissées sont en fonction de la durée d'exploitation. Si l'on devait revenir à des fêtes de quatre jours, tout le concept serait à revoir. En 1977, le budget était de 300 000 francs; aujourd'hui, avec plus de 200 animations, le budget atteint 2 millions de francs et l'appel à des sponsors est indispensable. La facture du SEVE pour le remplacement de ce qui a été abîmé lors des fêtes est d'environ 100 000 francs. Une caution est demandée aux propriétaires des stands et n'est pas remboursée si des dégâts sont constatés;
- différents projets sont à l'étude pour que les stands installés sur les quais ne soient pas seulement axés sur la nourriture: Nuit de la science au Lacustre,

espace familial sur l'île Rousseau (avec jardin d'enfants, spectacles de clown et jeux), scènes artistiques sur la rotonde du Beau-Rivage et au Jardin anglais, etc.;

- les réclamations spécifiques de M. Urben, propriétaire du petit train, ayant été évoquées, il est répondu que celui-ci a touché un dédommagement (5000 francs) et qu'il n'a pas voulu profiter des avantages particuliers qui lui avaient été consentis (emplacement gratuit pour un stand).

Après le départ des visiteurs, les commissaires, tout en reconnaissant la bonne volonté des premiers, expriment leurs doutes quant aux moyens mis en œuvre pour faire respecter la réglementation et sévir contre les abus.

Ils constatent également que l'extension continue des animations hors du périmètre officiel (préaux d'écoles, par exemple) complique encore le problème.

D'une manière générale, ils doutent que les mesures proposées suffisent à éliminer les nuisances dont se plaignent les pétitionnaires.

Séance du 26 mai 2003

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de M. Roger Beer, chef du Service des espaces verts et de l'environnement

M. Tornare fait le point de la situation en reprenant les invites de la pétition.

Ouvrir le dialogue avec la population genevoise: afin d'ouvrir ces fêtes à d'autres catégories de population, le Conseil administratif a décidé d'octroyer un crédit permettant aux jeunes de disposer de surfaces pour des sports de rue. Une brochure est en préparation.

Reconsidérer l'ampleur et la durée des Fêtes de Genève, en revenir à des fêtes de quatre jours, durée compatible tant avec la taille de la ville qu'avec les souhaits des divers usagers des quais: des discussions ont lieu depuis des décennies au sujet de l'ampleur et de la durée des fêtes, également avec les organisateurs. Tous diront que des Fêtes de Genève de quatre ou cinq jours ne sont pas rentables; il faut donc oublier cette idée. Par ailleurs, de nombreux habitants de la ville qui ne peuvent pas partir en vacances sont contents de pouvoir profiter de ces animations.

Veiller à ce que les pelouses, plates-bandes, massifs floraux, etc., du Jardin anglais, des quais Wilson, du Mont-Blanc et Gustave-Ador ne soient pas utilisés pour l'entreposage de véhicules divers, bateaux, installations foraines, sauf occasion très exceptionnelle et de courte durée: il a été répondu en partie à cette demande. En ce qui concerne les roses au quai Gustave-Ador, on essaie d'éviter autant que possible d'empiéter sur les parterres.

Conserver en tout temps le droit d'accès des citoyens au bord du lac: débarcadères, plages, port, grue, rampe de mise à l'eau, etc.: des négociations ont eu lieu pour créer des allées permettant de voir le lac.

Diminuer les nuisances sonores, surtout le soir durant les jours de semaines: on essaie d'équilibrer autant que possible les nuisances phoniques entre les deux rives. En ce qui concerne le respect des horaires d'exploitation des engins forains, les services de M. Tornare sont intervenus pour remettre de l'ordre.

En gros, les demandes des pétitionnaires seront donc satisfaites, mais les intérêts en jeu sont contradictoires: il ne faut pas oublier que de nombreux touristes fortunés fréquentent les hôtels, ce qui est fiscalement fort appréciable.

M. Beer précise qu'il existe une volonté politique d'avoir ces fêtes. Les relations avec les forains s'améliorent chaque année, mais on ne peut pas empêcher le piétinement des fleurs, surtout par temps de pluie. Il est impossible de diminuer les dégâts là où se trouvent les métiers, mais les occupants des emplacements paient la remise en état des lieux.

Les commissaires revenant ensuite sur un certain nombre de critiques exprimées par la population, en particulier concernant la saleté des quais, M. Tornare les réfute systématiquement.

Il affirme avoir été sur place pratiquement tous les matins, pendant les dix jours des Fêtes de Genève en 2002, conteste les reproches faits à la Voirie et affirme que tout était nettoyé chaque jour (dès 4 h du matin, selon M. Beer) et qu'à 9 h tout était propre.

Il ajoute que le nombre de poubelles a été doublé en deux ans et qu'elles ont même été agrandies à certains endroits. Il recommande aux élus d'aller sur place après le passage de la Voirie, qu'il félicite pour le travail accompli.

Il considère que les photos produites par les pétitionnaires et prises, selon lui à 6 h du matin, relèvent de la malhonnêteté intellectuelle. Il rappelle que la situation était particulièrement difficile l'année dernière, puisqu'il a beaucoup plu et qu'aux Bastions il y a eu beaucoup de dégâts occasionnés par la Compagnie de 1602 lors de la fête de l'Escalade. Selon lui, certains pétitionnaires ne sont pas innocents et parfois même ils mentent. De vieilles rancunes font que certains veulent saboter les Fêtes de Genève.

Pour ce qui est des horaires de fermeture, il considère qu'il n'est pas toujours facile pour le Conseil administratif de prendre ce genre de décisions et de les imposer aux jeunes.

Quant à la durée excessive d'occupation du quai marchand, elle est hors du contrôle de la Ville, le quai dépendant du Canton.

Le reproche fait à la Ville d'être impuissante en face du comité des fêtes, qui jouirait d'une trop grande autonomie et ferait lui-même sa propre police, n'est plus justifié: M. Tornare précise que, lorsqu'il était maire, il a personnellement négocié une charte avec le responsable du comité des fêtes pour qu'en cas de problème celui-ci contacte la police. Il s'engage à convaincre M. Ferrazino de signer la même charte, en tant que maire, afin que des interventions de la police soient possibles.

Le problème du bruit et de la musique ayant été de nouveau évoqué, en particulier avec la demande d'une plus grande variété de styles, à mettre en accord avec les habitats environnants, M. Tornare rappelle que les Fêtes de Genève sont une organisation privée et qu'il est impossible de proposer de la musique d'accordéon aux jeunes qui viennent parfois de pays étrangers.

Il indique que MM. Ferrazino, Vaissade et lui-même souhaiteraient donner aux fêtes un caractère un peu plus culturel, mais que ce n'est probablement pas ce qui est vraiment recherché par ceux qui vont aux Fêtes de Genève. Par contre, un grand effort a été fait sur le plan sportif par la Délégation à la jeunesse.

Il en profite pour souligner les efforts faits dans le domaine écologique, en particulier la mise à disposition de vaisselle biodégradable. Il regrette, à ce sujet, que de nombreuses associations à qui l'on propose cette vaisselle n'en veuillent pas.

Pour illustrer la relativité du concept de bruit, M. Tornare cite une anecdote qui remonte à ses débuts au Conseil administratif, en 1999: il lui avait été demandé de s'occuper d'une pétition concernant des nuisances sonores dues à des Kosovars; il a donc auditionné les pétitionnaires qui lui ont expliqué la situation intolérable dans laquelle ils se trouvaient à cause de ces Kosovars. A la fin de la séance, M. Tornare leur a dit que les Kosovars n'étaient pas encore à Genève; ils devaient arriver deux semaines plus tard.

Finalement, des explications lui ayant été demandées en ce qui concerne les plaintes de l'exploitant du petit train, qui dit ne plus pouvoir circuler pendant les Fêtes de Genève, M. Tornare explique qu'il a convoqué M. Urben à plusieurs reprises pour lui demander de faire des concessions et de laisser la place à d'autres commerçants, étant entendu qu'il gagne beaucoup d'argent le reste de l'année avec son train.

Discussion

De nombreux commissaires constatent qu'ils sont devant une impasse, chacun des protagonistes prétendant avoir raison.

D'une manière générale, ils ont du mal à imaginer que les Fêtes de Genève servent d'ersatz à ceux qui ne vont pas en vacances, comme l'a prétendu M. Tornare.

Une certaine évolution dans l'attitude du comité des fêtes est perceptible, mais il faut surveiller la situation, prendre en compte les nuisances d'une manière réaliste et susciter un dialogue entre les divers intervenants.

Un commissaire considère qu'il existe une certaine ambiguïté concernant le bruit. Si l'on ne veut pas de bruit, on n'organise plus rien: plus de fêtes de quartiers, plus de promotions, plus de Fête de la musique, plus de Fêtes de Genève.

Une commissaire regrette que ces fêtes n'apportent pas un peu plus de culture. Elles deviennent de plus en plus commerciales. Les habitants ont droit à la Fête de la musique, très bruyante, et ensuite aux Fêtes de Genève, au moins aussi bruyantes, pour une durée deux fois plus longue que le Salon du livre, par exemple. Cela devient trop commercial.

Un autre commissaire constate que les spectateurs se défoulent et qu'ils ne veulent pas de culture. Cependant, il lui semble impératif de respecter certains horaires.

Enfin, tous s'accordent à constater que le problème qui sous-tend tous les autres est l'emprise et la durée des fêtes.

Sur la suggestion du président, les invites de la pétition sont reprises une par une, pour servir de base à des recommandations.

Ouvrir le dialogue avec la population genevoise: l'amorce de dialogue constatée devrait se confirmer.

Reconsidérer l'ampleur et la durée des Fêtes de Genève, en revenir à des fêtes de quatre ou cinq jours, durée compatible tant avec la taille de la ville qu'avec les souhaits des divers usagers des quais: la commission constate que l'on se trouve devant un grave conflit d'intérêts.

Veiller à ce que les pelouses, plates-bandes, massifs floraux, etc., du Jardin anglais, des quais Wilson, du Mont-Blanc et Gustave-Ador ne soient pas utilisés pour l'entreposage de véhicules divers, bateaux, installations foraines, sauf occasion très exceptionnelle et de courte durée: il s'agit là d'une évidence.

Conservé en tout temps le droit d'accès des citoyens au bord du lac: débarcadères, plages, port, grue, rampe de mise à l'eau, etc.: un effort semble avoir été fait, mais il faut continuer.

Maintenir une fluidité acceptable du trafic dans les quartiers concernés, notamment pour les TPG: cela semble à peu près fonctionner.

Diminuer les nuisances sonores, surtout le soir durant les jours de semaine: le magistrat dit agir dans cette direction; reste à confirmer cet engagement.

Après avoir envisagé d'émettre une recommandation précise quant à la durée des fêtes, la commission décide que cette question n'est pas de son ressort et qu'elle doit faire l'objet d'une négociation entre le Conseil administratif et le comité des fêtes.

Finalement, le président soumet au vote le renvoi au Conseil administratif de la pétition, accompagnée de toutes les recommandations formulées par les pétitionnaires.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité.

Annexe mentionnée

Les signataires de la présente pétition, citoyens, touristes, usagers privés ou professionnels des bords du lac, habitants et commerçants des quartiers avoisinants soucieux de garder la tranquillité et l'attrait exceptionnel de ces sites demandent au conseil municipal de :

- Ouvrir le dialogue avec la population genevoise.
- Reconsidérer l'ampleur et la durée des « Fêtes de Genève », en revenir à des Fêtes de 4 ou 5 jours, durée compatible tant avec la taille de la ville qu'avec les souhaits des divers usagers des quais.
- Veiller à ce que les pelouses, plates bandes, massifs floraux etc. du Jardin-Anglais, des quais Wilson, du Mont-Blanc et Gustave-Ador ne soient pas utilisés pour l'entreposage de véhicules divers, bateaux, installations foraines sauf occasion très exceptionnelle et de courte durée.
- Conserver en tout temps le droit d'accès des citoyens au bord du lac : débarcadères, plages, port, grue, rampe de mise à l'eau etc.
- Maintenir une fluidité acceptable du trafic dans les quartiers concernés, notamment pour les TPG
- Diminuer les nuisances sonores, surtout le soir durant les jours de semaines.